

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L.5214-16, I, la communauté exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu le contrat CITEO pour l'action et la performance ou « CAP 2022 »,

Vu le contrat de reprise des aluminiums en option fédération avec la société Cyclamen,

Vu le conditionnement de certains matériaux par le centre de tri de Sévignacq géré par VALORBEARN,

Considérant les offres de la consultation groupée lancée par les collectivités du Béarn avec syndicat VALORBEARN comme mandataire, pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective,

DECIDE

Article 1 : de signer les contrats pour la reprise des matériaux selon les options de reprises et modalités de rachat détaillés dans le tableau ci-dessous :

Matériaux	Prestataires	Options de reprise	Modalités financières par tonne	
			Prix référence	Prix planché
Aluminium Standard	CYCLAMEN	Fédération	255,00€	127,00€
Aluminium Léger			-88,00€	-300,00€
PCC (Papiers Cartons Complexés)	SAICA	Fédération	-25,00€	-25,00€
PCNC (Papiers Cartons Non Complexés)			54,25€	15,00€
Carton de déchetteries/Professionnels	PAPREC	Fédération	67,50€	22,50€

Article 2 : La durée des contrats est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 3 : de signer un avenant au contrat de reprise en cours avec la société Cyclamen modifiant les prix de reprise des aluminiums pour l'année 2021 comme suit :

Matériaux	Prix de référence	Prix plancher
Aluminium Standard	255,00€	127,00€
Aluminium Léger	-88,00€	-300,00€

Article 4 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 21 décembre 2020


Patrice LAURENT

